

De semaine en semaine

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **78 (1969)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Soins généraux

La Commission des soins infirmiers a tenu sa première séance de l'année le 22 janvier 1969. Les affaires les plus importantes traitées à cette occasion concernaient la nouvelle dénomination des aides-soignantes et des aides-soignants et l'étude de demandes de reconnaissance présentées par plusieurs écoles.

Soins au foyer

306 cours élémentaires de soins au foyer réunissant 3663 participantes ont été organisés l'an dernier par des sections de la Croix-Rouge suisse, des sections de Samaritains, des sociétés féminines, des groupements de mères et de paysannes, des écoles et des paroisses. Pour permettre à ce secteur d'activité de se développer davantage encore, la Croix-Rouge suisse a par ailleurs organisé l'an dernier deux cours de monitrices à l'intention d'infirmières diplômées, et deux autres encore au début de 1969; l'un s'est déroulé à Bellinzzone du 13 au 24 janvier avec 10 participantes, l'autre à Weinfelden, du 28 janvier au 7 février, avec 9 participantes.

En 1968 toujours, le cours «soins à la mère et à l'enfant» a été organisé à 104 reprises à l'intention de 1010 jeunes femmes et futures mères, tandis que 143 jeunes filles ont suivi l'un des 13 cours de ce type qui leur est spécialement destiné et se donne sous le nom de «cours de soins aux nourrissons en bonne santé». Sous le patronage de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, deux monitrices de la section genevoise de la CRS ont donné à 14 Africaines séjournant en Suisse, le cours «soins à la mère et à l'enfant» et le cours «vie saine» qui est tout spécialement conçu au vu des besoins des pays en voie de développement.

Auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge

Grâce au concours bénévole de 64 auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge et de 5 Samaritaines, la Société suisse de la sclérose en plaques a pu à nouveau mettre sur pied l'an dernier, à l'intention de ses

patients, quatre séjours de vacances d'une durée de 4 semaines chacun qui se sont déroulés à raison de 3 à Arosa et d'un à Montana. 63 malades atteints de sclérose en plaques ont pu ainsi jouir d'un changement d'air et de milieu bienfaisant.

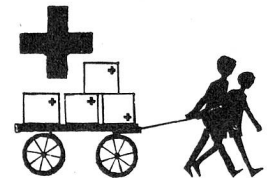
*

745 nouvelles auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge — et auxiliaires-hospitaliers — ont été formés l'an dernier. Les hommes, en effet, s'intéressent de plus en plus à cette activité et leur collaboration est la bienvenue dans les services-hommes des hôpitaux.

*

La Croix-Rouge suisse a conclu une assurance contre les accidents professionnels et les maladies infectieuses pour toutes ses auxiliaires-hospitalières et auxiliaires-hospitaliers bénévoles qui travaillent à titre honorifique.

Entraide



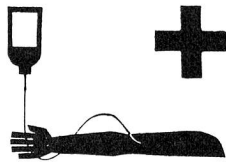
Vietnam

Deux infirmières vietnamiennes attachées au Pavillon pédiatrique que la Croix-Rouge suisse a installé en 1967 en annexe à l'Hôpital civil de Da Nang, sont arrivées à Kloten le 28 décembre; elles feront un stage de perfectionnement de six mois en pédiatrie en vue de parfaire leur formation professionnelle. A une époque ultérieure, des médecins vietnamiens bénéficieront à leur tour de ce même programme de bourses qui est financé par le Service fédéral de la coopération technique.

Ces derniers, comme les deux infirmières d'ores et déjà arrivées en Suisse, seront appelés à reprendre par la suite la direction de l'hôpital d'enfants de Da Nang assurée actuellement par une équipe de la CRS et la formation complémentaire dont ils auront bénéficié en Suisse leur permettra de prendre leur tâche en main dans les meilleures conditions possibles. Ajoutons que les deux infirmières ont voyagé en compagnie de 12 enfants vietnamiens gravement blessés et malades accueillis en Suisse dans le cadre

du programme d'entraide de «Terre des Hommes». Une partie de ces petits patients qui bénéficieront chez nous de soins intensifs proviennent précisément du pavillon pédiatrique de Da Nang et ont été sélectionnés par des médecins délégués de la CRS en poste dans cet établissement, sur la base d'un accord conclu dans ce sens entre notre Société nationale de Croix-Rouge et «Terre des Hommes»; ces efforts conjoints marquent le début d'une collaboration efficace entre les deux organisations.

Transfusion sanguine



Service de la transfusion de sang

En 1968, les équipes mobiles du Laboratoire central se sont déplacées à 1018 reprises et recueilli à ces occasions 177 000 flacons de sang.

A la mi-décembre, la revue genevoise «*Médecine et Hygiène*» a publié un numéro spécial consacré à la transfusion de sang; rédigé par les Professeurs Buch et Hässig, ce cahier contient plusieurs articles d'actualité sur les problèmes de la transfusion. Il peut être obtenu en un nombre limité d'exemplaires auprès du Laboratoire central.

Le Prof. Hässig a été nommé membre correspondant de la Société allemande pour l'hématologie.

Aide aux victimes des avalanches de l'hiver 1967/68

Avant la fin de l'année écoulée encore, le Comité de coordination a liquidé bon nombre de cas et versé aux sinistrés les indemnités leur revenant, indem-

nités dont le montant a été fixé compte tenu des expériences et des estimations faites lors d'actions de secours antérieures. Les indemnités accordées à titre de réparation pour dommages personnels ont été fixées sur la base des prestations de la Suva.

Dans nos sections

Nous avons appris avec chagrin le décès survenu le 14 janvier 1969 du *Dr Armand-F. Nicati*, président de la section de Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz de la Croix-Rouge suisse depuis mars 1957. Particulièrement consciencieux dans toute tâche qu'il entreprenait, le Dr A. Nicati sut, au cours de son mandat présidentiel, assurer la stabilité et l'essor de la section, et donna toute sa mesure notamment lors d'événements graves comme l'arrivée des réfugiés hongrois en automne 1956.

Nul mieux que lui n'incarnait le médecin dans la plus noble acception du terme. Il était par définition le «médecin sans horaire» qui vivait au rythme des besoins de ses malades, que ce soit la semaine ou pendant les week-ends. Durant quelques années, il fut le seul oculiste à Neuchâtel.

Originaire du canton de Vaud, né à Lausanne en 1892, le défunt avait fait ses études universitaires dans cette ville. Puis il partit pour la France, se spécialisant dans l'ophtalmologie successivement à Marseille, auprès de son oncle William Nicati, à Paris et à Bordeaux.

En 1920, il rentra en Suisse et se fixe à Neuchâtel ouvrant un cabinet de consultation au 2 de la rue Louis-Favre. C'est le début d'un long attachement, celui du Dr Nicati et de sa ville d'adoption. Il y était bien connu et estimé pour la valeur de ses soins et pour ses qualités humaines.

Que sa famille trouve ici l'expression de notre très sincère sympathie.

Croix-Rouge internationale

Changement à la Présidence du Comité international de la Croix-Rouge

M. *Samuel-A. Gonard* ayant exprimé au début de l'année, le désir de se démettre, pour raison d'âge, de la fonction de Président du CICR qu'il assurait depuis 4 ans, le Comité a déféré à son désir en lui exprimant sa plus vive gratitude pour le dévouement dont il a fait preuve au cours de son mandat et de la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses lourdes et délicates tâches.

En début d'année, le Comité international de la Croix-Rouge a élu à l'unanimité son nouveau Président en la personne de M. *Marcel-A. Naville*, directeur du siège de Genève de la Banque Populaire suisse.

Membre du CICR depuis 1967, M. Naville est, par tradition familiale et depuis longtemps, étroitement lié à toute l'œuvre de la Croix-Rouge. Il est, en effet, le petit-fils d'Edouard Naville qui, en 1917, assumait par intérim la présidence du CICR et remplaça Gus-

tave Ador à la tête de l'Agence internationale des prisonniers de guerre.

M. Naville, né à Genève en 1919, a fait ses études dans sa ville natale et les a couronnées par une licence en lettres.

Durant la dernière guerre, il fut attaché à la Division des intérêts étrangers du Département politique fédéral, puis fut membre du Département juridique du CICR et eut ainsi l'occasion de se familiariser avec toutes les activités de la Croix-Rouge.

Après des séjours d'études à Rome et à Paris, il s'est orienté vers la finance et fut appelé, il y a quelques années, à la direction genevoise de la BPS. Il a accepté de renoncer à ses obligations professionnelles actuelles et ne pourra donc entrer en fonction qu'au début de l'été prochain.

Ajoutons que M. Marcel-A. Naville préside depuis plusieurs années le Cercle de la Presse et des Amitiés étrangères et a contribué, en animant avec beaucoup de succès ce Cercle, à améliorer les relations et la compréhension réciproque entre les milieux genevois et les institutions internationales et leurs dirigeants.